



D'UNE MISE À NU DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Des paysannes et paysans bio à poil aux Invalides, à Paris. Si l'image peut prêter à sourire, cette manifestation est le fruit d'une politique gouvernementale qui détricote les aides à la bio depuis de nombreuses années. Nous avons souhaité dans ce dossier de 6 pages expliquer pourquoi le réseau FNAB s'est mobilisé le 2 juin, ainsi que les enjeux pour la bio liés à la prochaine programmation PAC.

2014. Entrée en vigueur de la nouvelle programmation PAC. Nouveauté, les Régions sont désormais gestionnaires des fonds du 2^e pilier, qui comprennent les aides à la bio.

MARS 2015. Stéphane Le Foll annonce une coupe franche de 25% sur les aides au maintien pour la récolte 2014 et un versement avec 3 mois de retard. Le réseau FNAB se mobilise et le ministre annonce une aide compensatoire qui sera versée à l'été 2015.

FÉVRIER 2016. Dans plusieurs régions, les aides à la bio programmées pour la période 2015-2020 sont d'ores et déjà épuisées, comme dans le Centre et en Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

FÉVRIER 2017. Plusieurs manifestations du réseau FNAB ont lieu en région pour dénoncer les retards de paiements des aides 2015 et 2016.

MAI 2017. Emmanuel Macron est élu président de la République. Depuis 2014, la FNAB alerte sur l'insuffisance des enveloppes pour les aides bio (aides conversion et maintien), déjà largement consommées dans toutes les régions, voire dépassées dans certaines d'entre elles. Elle dénonce également les retards de paiement des aides bio qui pénalisent les nouveaux engagés en bio.

JUILLET 2017. Lancement de États Généraux de l'alimentation et révision à mi-parcours de la programmation PAC 2014-2020. Alors que la dynamique bio est soutenue, l'argent manque dans les caisses pour soutenir la bio. La FNAB demande de réaffecter 3% des aides du premier pilier vers les aides à la bio. Le ministre refuse de réabonder les aides à la bio sur la fin de la programmation PAC 2017-2020.

SEPTEMBRE 2017. Le gouvernement annonce qu'il cesse de financer l'aide au maintien, annonce effective au 1^{er} janvier

2018. Les régions prennent le relais de l'État défaillant, mais en diminuant les montants et dans la mesure du possible. En 2020, les enveloppes sont vides, et plusieurs régions arrêtent de la financer. Créée en 2010, l'aide au maintien devait compenser le déséquilibre financier entre bio et conventionnel. « En 2014, à titre d'exemple, un producteur bio touchait en moyenne 2000 euros de moins d'aide qu'un producteur conventionnel engagé dans une démarche de progrès environnemental », expliquait alors la FNAB. En compensation, Emmanuel Macron annonce une enveloppe de 200 millions d'euros pour rémunérer les services rendus par l'agriculture. On les attend toujours.

DÉCEMBRE 2017. La FNAB révèle une piste de travail du Ministère qui envisagerait de passer l'aide conversion de 5 ans à 3 ans. Il manque alors 418 millions pour financer les aides publiques promises aux producteurs bio sur les prochaines 3 années.

AVRIL-JUIN 2018. Le gouvernement présente son nouveau plan Ambition Bio visant 15% de SAU bio en 2022. Il annonce 1,1 milliard d'euros sur 5 ans pour la conversion à l'AB. La FNAB pointe les carences de ces annonces puisqu'il s'agit de montant déjà existants, et l'absence de fonds suffisants pour atteindre les objectifs de ce plan. La FNAB dénonce encore et toujours les retards de paiements de aides 2015, 2016 et 2017.

OCTOBRE-NOVEMBRE 2018. Le gouvernement annonce depuis un an un retour à la normale sur le paiement des aides bio avant fin 2018, soit un versement effectif des aides bio 2015, 2016, 2017. Ca ne sera pas le cas. Suite à ces retards de paiement, la FNAB saisit le défenseur des droits.

FÉVRIER 2019. Cinq agriculteurs bio, accompagnés par la FNAB, saisissent la justice dans le dossier des retards de paiement de leurs aides bio.

6 FÉVRIER 2020. Le CSO (conseil supérieur d'orientation) se réunit pour définir les orientations de la prochaine PAC. Déjà, la FNAB alerte sur les orientations et la place de la HVE (Haute valeur environnementale) comme pilier de la politique de transition agricole en France. Et plus un mot sur les fameux paiements pour service environnementaux annoncés par Emmanuel Macron peu après son élection.

19 SEPTEMBRE 2020. La Convention citoyenne pour le climat rend ses conclusions et identifie l'agriculture biologique comme une action centrale pour aller vers une « agriculture à faible impact à effet de serre et à faible impact sur la biodiversité ». Elle demande à ce titre le retour du financement de l'aide au maintien.

DÉCEMBRE 2020. La Commission européenne recommande à la France de prévoir un soutien fort à la conversion et au maintien à l'AB dans la prochaine PAC.

15 JANVIER 2021. Ouverture des négociations sur le PSN (plan stratégique national). La FNAB demande à l'État d'orienter la PAC :

- En rendant souhaitable la transition de chaque agriculteur vers un modèle biologique avec une aide à la conversion de 5 ans financée sur le pilier 2
- En récompensant l'engagement des agriculteurs qui protègent nos ressources collectives avec la création d'une rémunération pour service rendu sur le pilier 1
- En garantissant une alimentation de qualité à l'ensemble de sa population dans un objectif de santé publique et d'égalité.

5 FÉVRIER 2021. Alors qu'on rentre dans le vif des négociations sur la future PAC, nous sommes loin des objectifs fixés lors des États Généraux de l'alimentation par le chef de l'État : 9% de surfaces agricoles biologiques au lieu des 15% annoncés pour 2022 et de 4,5% de produits biologiques en restauration



collective au lieu des 20% promis.

15 FÉVRIER. La FNAB lance la pétition « La Bio pour Tous » dans le but que la PAC favorise l'accès à la bio à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs.

29 MARS 2021. Afin d'atteindre les 20% de SAU bio en 2027, la FNAB demande 1 milliard d'euros par an pour la bio entre 2023 et 2027. Elle demande 500 millions fléchés vers les écorégimes et 523 millions destinés à la conversion.

7 AVRIL 2021. Une soixantaine de parlementaires participent à un temps d'échange organisé par la FNAB sur la place de la Bio dans la PAC. Alors que l'Allemagne va présenter au Bundestag son propre plan stratégique national sur l'agriculture, celui de la France ne sera pas débattu devant le Parlement avant sa transmission à la Commission européenne.

20 AVRIL 2021. Alors que les négociations autour de la prochaine PAC se poursuivent, plusieurs médias de la presse quotidienne régionale (Sud Ouest, médias du groupe Ebra) publient une tribune signée de plus de 300 élu-e-s français pour demander à l'État de prendre sa part dans les efforts de

transition alimentaire et agricole.

22 AVRIL 2021. Julien Denormandie annonce que l'objectif Ambition bio de 15% de SAU bio en 2022 ne sera pas atteint.

28 AVRIL 2021. La FNAB dénonce les premiers arbitrages de la PAC. C'est donc une perte nette moyenne de 132 euros par hectare et par an, soit -66% de paiements pour services environnementaux pour les fermes bio.

12 MAI 2021. La FNAB lance un simulateur pour savoir combien les producteur-trice-s bio vont perdre avec la prochaine PAC.

21 MAI 2021. La FNAB quitte le CSO suite à l'annonce du ministre de l'alignement des aides bio et HVE dans la future PAC. Elle appelle à manifester à Paris. Le Ministre doit revoir sa copie.

26 MAI 2021. Le Monde révèle qu'un rapport confidentiel remis aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique par l'Office français de la biodiversité pointe les manquements graves de la HVE. « Le label HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental », conclut le rapport (Lire aussi page 19)

FIN MAI 2021. Sous le hashtag #LaBioAPoil, paysannes et paysans bio posent à poil sur les réseaux sociaux pour dénoncer la politique gouvernementale.

2 JUIN 2021. 400 paysannes et paysans bio manifestent à Paris. La FNAB sera reçue dans la foulée par Barbara Pompili, puis Julien Denormandie, qui campe sur ses positions, accusant la FNAB de mensonge et de corporatisme (Lire en dernière page).

17 JUIN 2021. Julien Sauvé, président de la FRAB, rencontre le ministre à Dinan. Ce dernier ne montre aucun signe d'ouverture.

23 JUIN 2021. L'État est condamné pour faute dans le cadre des retards de paiements des aides bio 2015, 2016, 2017 .

ET MAINTENANT ? Le combat continue. La copie française de la PAC sera remontée à Bruxelles mi-juillet. La FNAB et la plateforme pour une autre PAC appellent paysans bio et citoyens à se mobiliser sur les réseaux sociaux, en posant à poil ou en affichant des slogans dénonçant les arbitrages du ministre. Vous pouvez relayer cet appel avec le hashtag #CitoyensEtPaysansAPoil.

2023 - 2027

Construction annoncée de la prochaine PAC

Transfert

Premier Pilier

Financement
100% UE

Objectif : Soutien des systèmes de productions existants

Aides de base : **DPB** ≈ 118 € / ha

+ Paiement redistributif
(Pour les 52 1^{er} hectares) ≈ 48 € / ha

+ paiement additionnel aux
JA (maximum 34 ha) ≈ 70 € / ha

+ Aides couplées

ÉcoRégime = PSE

- Via le changement de pratiques
- Via les **IAE**
- Via la certification : **BIO et HVE au même niveau**

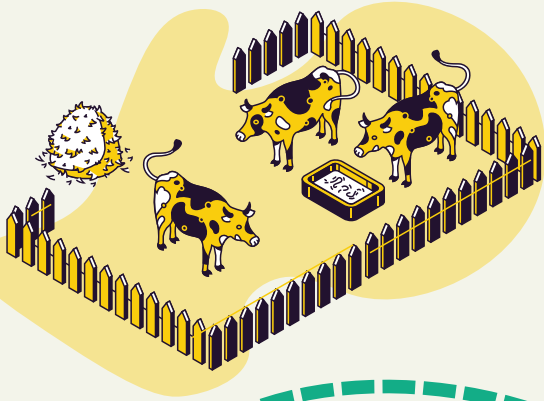
Niveau 1
50 € / ha

Niveau 2
75 € / ha

Aides
sectorielle

Programmes
opérationnels/filières

Programmes **nationaux**
(apiculture, viti-vini)



Les revendications du réseau FNAB



Sur les aides couplées

- ▶ Garder l'aide veau bio
- ▶ Créer des **bonus bio** pour l'ensemble des aides couplées animales
- ▶ Créer une nouvelle **aide légumineuses bio** et une **aide semences bio**

Les revendications du réseau FNAB



Sur le soutien à l'installation

- ▶ Augmenter les soutiens aux installations (**1^{er} pilier + 2^{ème} pilier**)
- ▶ Augmentation plafond **DJA** de 70 000 € à **100 000 €** pour encourager la reprise en élevage
- ▶ Augmenter l'âge plafond à plus de 40 ans
- ▶ Paiement redistributif au moins **5 ans**
- ▶ Garder le **plafond à 34 ha**



Les revendications du réseau FNAB



7,5%

➔ 15 % pour favoriser les changements de pratiques



Deuxième Pilier

Co-financement : Europe / État / Collectivités

Objectif : Soutien aux changements agricoles

ICHN

MAEC - CAB

~~MAE~~*

Aides surfaciques

=

Gestion État

Aides à l'investissement

DJA

Coopération

(Innovation / Développement rural)

Gestion du risque

Natura 2000 - DCE

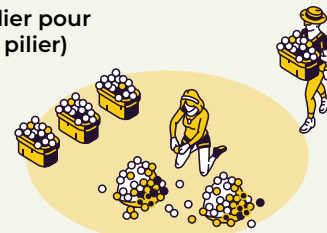
Leader

Aides non surfaciques

=

Gestion Région

* Elle est supprimée du 2ème pilier pour être intégrée à l'ÉcoRégime (1er pilier)

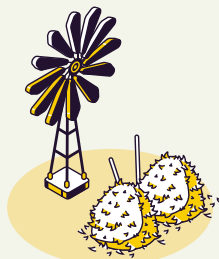


Les revendications du réseau FNAB



Sur l'ÉcoRégime

- ▶ PSE bio 145 € / ha
- ▶ Un soutien pour la bio > à HVE



Les revendications du réseau FNAB



Sur l'aide à la conversion (CAB)

- ▶ Un budget à la hauteur des objectifs de 20% des surfaces bio en 2027 soit 520 M €/an
- ▶ La sécurisation du budget pendant 5 ans

FNAB Vs Julien Denormandie

LA GUERRE DES CHIFFRES

Depuis plusieurs semaines, le Réseau FNAB se mobilise partout en France pour dénoncer l'orientation de la prochaine PAC, suite aux annonces ministérielles. Le réseau FNAB dénonce une baisse de 66% des aides, tandis que le Ministre communique sur une enveloppe augmentée pour la bio dans la prochaine programmation. Décryptage.

- 66%

d'aides environnementales pour les bio : de quoi parle-t-on ?

→ **Des aides destinées à rémunérer les services environnementaux rendus par l'agriculture bio**

Aujourd'hui les agriculteurs et agricultrices biologiques ont accès, comme tous les agriculteurs, à une aide environnementale appelée « paiement vert » (80 € par hectare et par an en moyenne) et parce qu'ils vont beaucoup plus loin dans la protection de l'environnement à une aide dédiée à la pratique de l'agriculture biologique (en moyenne 122 euros par hectare et par an).

Ces deux dispositifs disparaissent dans la prochaine PAC et sont remplacés par le paiement d'éco-régime d'un montant de 70 € par hectare et par an, soit une perte moyenne de 66% par hectare et par an sur ces aides de transformation spécifiques. Pour le reste, la profession agricole conventionnelle ne perdra que 10 € par hectare et par an de « paiement vert », les bio vont donc perdre 13 fois plus que les autres !



→ La FNAB demande une enveloppe de 500 millions d'euros par an pour rémunérer les Services Environnementaux rendus par les pratiques de l'agriculture bio à hauteur de 145€/ha. Les premiers arbitrages visent plutôt 70€/ha et sans distinction entre bio et HVE !

POURQUOI SOUTENIR SEULEMENT LA CONVERSION BIO NE PEUT PAS SUFFIRE ?

Parce que cela ne soutient pas la bio dans la durée et n'envoie pas un signal clair. Selon le ministre Denormandie, la conversion sera forte parce que

→ **il met de l'argent sur l'aide conversion** (340 millions d'euros par an). Or, on observe que les dynamiques de conversion ont été multipliées par deux entre 2014 et 2015, quand la PAC était assez ambitieuse sur les mesures bio (aide conversion 5 ans + aide maintien - pas de plafonnement à l'époque). A l'inverse, depuis 2015 la dynamique de conversion stagne : depuis 3 ans on plafonne à 260 000 ha en France.

→ **Il y a un crédit d'impôt bio :**

- ▶ Le crédit d'impôt ne dépend pas de la PAC !
- ▶ Le crédit d'impôt est renouvelé tous les 2 ans, il s'arrête en 2023. La suppression de l'aide au maintien va créer un appel d'air très fort sur le crédit d'impôt

+ 36%

pour la Bio dans la prochaine PAC, de quoi parle le ministre de l'agriculture ?

→ **De l'enveloppe destinée à financer la conversion en agriculture biologique.**

L'aide à la conversion est une aide de 5 ans destinée à compenser les manques et surcoûts liés à la transition vers l'agriculture biologique. C'est une aide qui s'adresse aux agriculteurs conventionnels qui veulent franchir le cap. Elle vient compenser la perte de rendements, les transformations techniques et les surcoûts liés au mode de production bio et l'absence de valorisation au prix bio les 2 premières années, Cette enveloppe ne sera dépensée que si l'AB reste attractive !

Entre 2014 et 2015, la surface en bio a doublé grâce à une Politique Agricole Commune ambitieuse avec un soutien de la bio dans la durée. Depuis 2017 cette dynamique stagne en lien avec les retards de paiement, la suppression du soutien de l'État sur les financements dans la durée (aide au maintien MAB), l'abandon de l'objectif de 15% de surfaces bio en 2022, etc.

→ La FNAB demande une enveloppe de 500 millions d'euros par an pour la conversion à la bio des agriculteurs conventionnels, pour atteindre 20% de surfaces en Bio en 2027 et 25% en 2030 (->pacte vert UE). Le ministre propose 340 millions.

→ La FNAB demande qu'elle soit accompagnée d'une enveloppe pour reconnaître les bénéfices environnementaux et services sociétaux rendus par les agriculteurs en bio au travers d'un PSE bio.

bio, que le Ministère des Finances essaye régulièrement de supprimer ! On va donc potentiellement doubler le nombre de fermes éligibles. Absolument rien ne garantit que dans ces conditions Bercy maintiendra le crédit d'impôt bio en l'état.

La FNAB demande que la prochaine PAC

→ **Prévoit une enveloppe CAB** ajustée aux ambitions et sanctuarisée pour les 5 ou 6 ans de la programmation

→ **Prévoit un PSE** pour rémunérer les services environnementaux de la bio dans la durée, ainsi que son intérêt économique (valeur ajoutée supérieure, emploi plus nombreux, relocalisation) ou sur la santé humaine (moindre exposition aux pesticides).



CE LABEL QUI NOUS REND VERTS

Pilier de la transition agricole voulue par le Ministre, le Label HVE (Haute Valeur environnementale) est une véritable usine à gaz, dans tous les sens du terme. Très peu contraignant sur le plan environnemental et difficilement appréhendable de par ses différents niveaux de certification, il serait pourtant rémunéré à même hauteur que la bio dans la prochaine PAC, dans la copie actuelle du ministre. HVE va récupérer le pactole sur le 1^{er} pilier en siphonnant le paiement vert (Ecoscheme) pour le reverser au plus grand nombre sur la base de simples exigences réglementaires.

Nous présentons ici les principales différences entre les 2 labels, sans rentrer dans les nombreux détails du cahier des charges HVE.

AGRICULTURE BIOLOGIQUE		HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE
La BIO certifie des fermes et des produits à travers un mode de production.	DÉFINITION	La HVE atteste l'engagement dans des démarches respectueuses de l'environnement.
<ul style="list-style-type: none"> • Chaque ferme s'engage individuellement. • La Mixité bio/non bio est possible sur la même ferme. • Respect à 100% du cahier des charges 		<ul style="list-style-type: none"> • 3 niveaux de certification possibles par 2 voies Voie A «Thématique» : accessible en cumulant 10 points sur 4 thématiques (irrigation, biodiv, pesticides, fertilisation) Voie B «Globale» : accessible en cumulant un chiffre d'affaires dans lequel les intrants sont inférieurs à 30% et un critère biodiversité • Pas de mixité possible. • Engagement de la ferme individuel ou collectif
Interdiction	PESTICIDES	Utilisations régulières. Dans la Voie B, il n'y a pas de prise en compte de l'IFT
Interdiction	OGM	Possible
Inscrit au cahier de charges	BIEN-ÊTRE ANIMAL	Pas d'exigence
Il est reconnu que l'agriculture biologique, par ses pratiques, protège et favorise la biodiversité	BIODIVERSITÉ	Obligation de résultat sur 6 indicateurs : par exemple, présence d'infrastructure agroécologique sur la ferme (haies, bandes enherbées...)
Interdiction de la fertilisation de synthèse (uniquement organique)	FERTILISATION	Voie A : prise en compte du % de SAU non fertilisée, de la couverture des sols, de la part des surfaces en légumineuses seules. Voie B : Pas d'exigences
Principe de rotation des cultures		
En bio, on préconise l'utilisation de l'eau pour : <ul style="list-style-type: none"> • La souveraineté alimentaire • L'autonomie des élevages (fourrages) • Atteindre les objectifs du plan protéique européen (alimentation humaine et animale) 	IRRIGATION	Voie A : prise en compte des démarches positives vers une meilleure gestion qualitative de l'eau. Voie B : aucune exigence
1 contrôle physique par an + un contrôle inopiné	CONTRÔLE	1 contrôle tous les 3 ans

Les revendications du réseau FNAB



Le réseau FNAB salue la volonté d'améliorer le niveau d'exigences environnementales sur toutes les fermes. Cependant, l'écoringime doit soutenir les efforts de pratiques qui ont un effet réel sur l'environnement et les niveaux de paiement doivent être proportionnels aux bénéfices environnementaux induits. A ce titre parler de HVE 1, HVE 2 et HVE 3 nous semble inexact. Il faut plutôt parler de basse, moyenne et haute valeur environnementale.

Aujourd'hui, il est inacceptable de mettre bio et HVE sur un pied d'égalité et de rémunérer les pratiques HVE au même niveau que la Bio. Le rapport de l'OFB est sans équivoque sur le sujet (lire ci-contre). Le réseau FNAB est déterminé sur ce point. S'il reste ouvert aux discussions avec le ministre, il envisage d'autres actions pour lui faire revoir sa copie. Le combat continue.

CE RAPPORT QUE LE MINISTRE A VOULU ENTERRER

Le 26 mai dernier, Le Monde révèle qu'un rapport confidentiel remis aux ministères de l'agriculture et de la transition écologique par l'Office français de la biodiversité (OFB) pointe les manquements graves de la HVE. Le quotidien révèle également que le ministère de l'Agriculture a tout fait pour enterrer ce rapport. Et on le comprend ! Ses conclusions sont sans appel. « Le label HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental », pointe l'OFB. Sur la biodiversité, l'OFB rapporte que les critères retenus par HVE sont 5 fois inférieurs aux exigences du paiement vert actuel de la PAC. Le rapport explique également que cette « certification ne devrait pouvoir être prise en compte dans le cadre de politiques publiques environnementales, ou en tant qu'argument de commercialisation sans tromperie du consommateur. » Enfin, selon l'OFB : « Il conviendrait donc soit d'abandonner cette voie d'accès à la certification HVE, soit de réviser les modalités de calcul pour tenir compte des spécificités économiques et environnementales des différentes filières ».